

## Soutenir les entreprises du territoire

**Plusieurs dispositifs et mesures sont en place afin d'accompagner les entreprises pour faire face aux conséquences économiques de l'épidémie de Covid-19 : report de charges sociales et fiscales, garantie, mesures de chômage partiel, fonds de solidarité...**

Le Pays Voironnais, en lien avec l'État et la Région Auvergne Rhône-Alpes et en relation avec les acteurs économiques du territoire, met en place une cellule d'information et de soutien aux entreprises quel que soit leur secteur d'activités et/ou leur taille qui vise :

- à être relais d'information des principales mesures mises en place en faveur des entreprises
- à faciliter les démarches des entreprises vers les bons interlocuteurs.

Le Pays Voironnais étudie également la mise en place de certaines mesures en faveur des acteurs économiques.

D'ores et déjà, la collectivité sera vigilante :

- **au maintien du mandatement et du paiement des factures des fournisseurs.** Nous vous rappelons que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 toutes les entreprises doivent utiliser la plateforme de facturation Chorus.
- à la non application des **pénalités prévues dans le cadre des marchés publics** pour les entreprises qui connaîtraient des retards du fait de la situation actuelle.

Ces premières mesures pourront être complétées au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

**Pour plus d'informations sur les principales mesures et contacts :**

[www.paysvoironnais.com](http://www.paysvoironnais.com), rubrique économie et emploi.

Pour être accompagné dans vos démarches ou pour toutes questions, merci d'adresser votre demande ainsi que vos coordonnées téléphoniques à l'adresse mail suivante :

**economie@paysvoironnais.com**

### CONTACT PRESSE

SOPHIE HARMAND

sophie.harmand@paysvoironnais.com

04 76 93 17 27

07 77 82 19 85